



**COF
EES**

**COLLECTIF DES FESTIVALS
ÉCO-RESPONSABLES
ET SOLIDAIRES**

www.cofees.fr

Panorama des aides et dispositifs pour les démarches éco- responsables

Mars 2024



Démarrer sa démarche : Appui-conseil de l'AFDAS

Pré-diagnostic | diagnostic et construction du plan d'actions | accompagnement à la mise en œuvre | suivi

- Définir et mettre en œuvre un plan d'actions opérationnel en lien avec vos parties prenantes (4 phases / 5 jours / 3-6 mois)
- Eligibilité : en priorité les TPE/PME adhérentes de moins de 250 salariés appartenant à l'une des branches professionnelles relevant de l'Afdas
- Pour les entreprises de moins de 50 salariés : financement total de la prestation



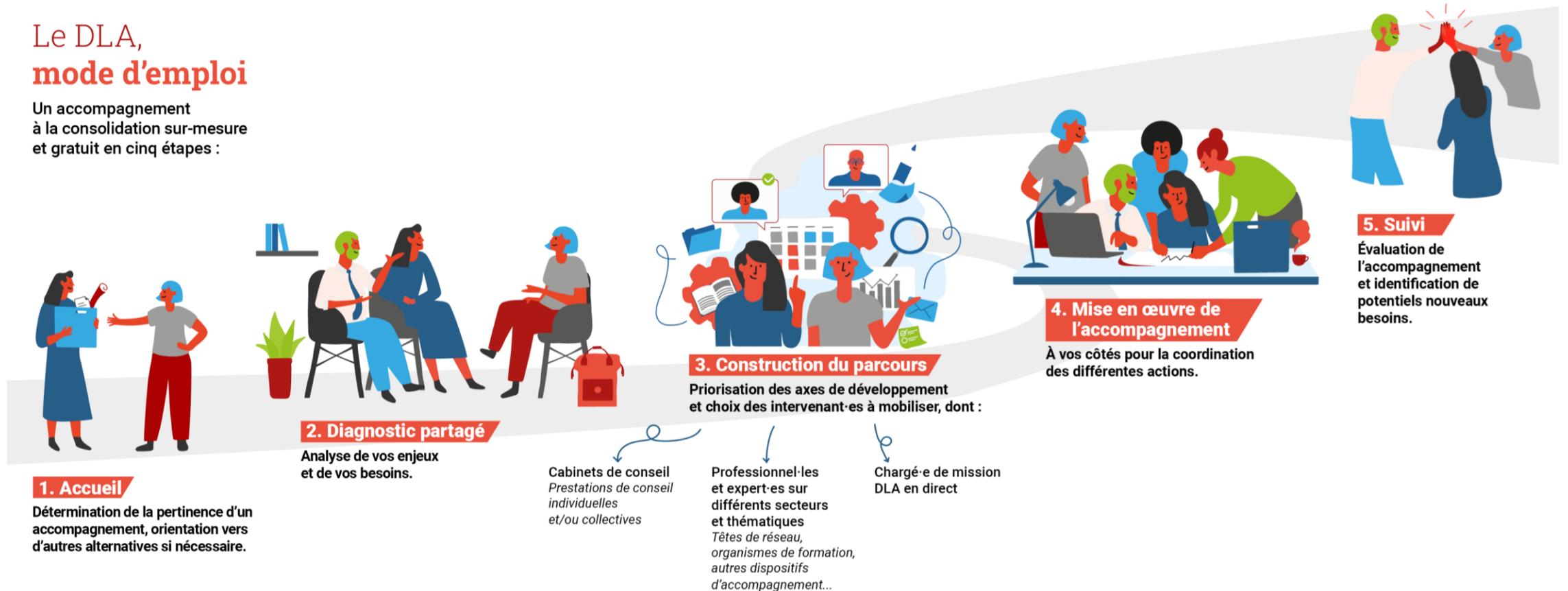
[Plaquette de présentation](#)

Le dispositif local d'accompagnement de l'ESS

Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) s'adresse aux structures employeuses de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui désirent développer leurs activités et leurs emplois. Il est mis en place en fonction d'un certain nombre de critères notamment liés aux besoins d'accompagnement.

Le DLA, mode d'emploi

Un accompagnement
à la consolidation sur-mesure
et gratuit en cinq étapes :



[Coordonnées des DLA en Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

Le « Fonds festival » du ministère de la Culture

En 2022, le ministère de la Culture a lancé une politique nationale en faveur des festivals à travers un dispositif intitulé « fonds festivals » afin de répondre aux besoins de développement et de structuration des festivals de la création, accompagner leurs transitions et encourager leurs innovations et prises de risques artistiques.

Les conditions d'octroi des aides transversales prévues par le « Fonds festival » sont énoncées dans la **Charte développement durable du ministère de la culture** :

« L'adhésion à la charte ouvre la possibilité de **bénéficier des aides transversales dédiées au développement durable** prévues à l'article 5 des principes d'engagement de l'État en faveur des festivals, auxquels la présente charte est annexée. Ces aides concerneront la phase de diagnostic et l'élaboration du plan d'actions. Elle permettra également **d'accéder aux autres dispositifs d'aide existants ou à venir mis en place par les autres signataires**. Le ministère de la Culture et les signataires de la charte s'engagent à organiser une fois par an un temps d'échanges avec les festivals pour valoriser les actions emblématiques qui auront été mises en place. »

Ces aides transversales visent à soutenir une démarche de transition, de quelque nature que ce soit, du projet artistique, culturel et/ou d'établissement.



[Charte développement durable](#)

[Replay du webinaire de la DRAC PACA concernant les aides transversales](#)

France 2030

Le plan France 2030, mis en place en 2021, poursuit et dépasse les engagements du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Mis en place par l'État, il vise à accélérer la transformation des secteurs clés de notre économie par l'innovation et à positionner la France en acteur et leader du monde de demain. Il vise à engager le pays sur la voie de la transition écologie et de l'indépendance stratégique à travers un plan massif.

Dans le cadre de France 2030, un appel à projet « **Soutenir les alternatives vertes 2** » doté de 25 millions d'euros a été lancé par l'Etat. Il fait suite à un premier appel à projet lancé en 2021 et doté de 10 millions d'euros.

Objectifs :

- Favoriser l'émergence d'« alternatives vertes » innovantes, répliquables et structurantes
- Généraliser l'évaluation de l'impact environnemental des activités culturelles (carbone, circuit court, réduction des déchets, impact sur la biodiversité, cycle de vie du numérique culturel, etc.) par le développement d'outils de mesure de référence pour les secteurs culturels visés
- Financer des dispositifs de formation continue pour permettre la montée en compétence des professionnels.

L'appel à projet est ouvert **jusqu'en décembre 2024** et est déployé en trois vagues :

- > Clôture de la vague 1 : 31 juillet 2023
- > Clôture de la vague 2 : mars 2024
- > Clôture de la vague 3 : décembre 2024



[Appel à projet « Alternatives vertes 2 »](#)



Les aides de l'ADEME (Agence de la transition écologique)

Agence publique qui conseille, propose et accompagne les acteurs de la transition écologique dans leurs projets de développement durable.

▪ Actions en faveur de la transition écologique : aides aux actions ponctuelles

Financement d'aides aux actions ponctuelles d'animation, de communication et/ou de formation

>>Le versement de cette aide dépend des orientations et de la stratégie de chaque Direction Régionale, et sous réserve de budget disponible. Les porteurs de projet sont invités à contacter la Direction Régionale concernée avant de procéder au dépôt d'un dossier. [Présentation détaillée](#)

▪ Tremplin pour la transition écologique des PME

Permet d'accéder à des aides dans plusieurs domaines de la transition écologique (décarbonation, éco-conception, économie circulaire, gestion des déchets, mobilité durable, etc). [Présentation détaillée](#)

▪ Aide aux relais

Permettent de contribuer au financement de postes de chargés de mission, pour des projets d'envergure et structurants pour les territoires.

>>Le versement de cette aide dépend des orientations et de la stratégie de chaque Direction Régionale, et sous réserve de budget disponible. Les porteurs de projet sont invités à contacter la Direction Régionale concernée avant de procéder au dépôt d'un dossier. [Présentation détaillée](#)

▪ Investissement d'écoconception pour améliorer la performance environnementale

Soutient les travaux et investissements issus d'un diagnostic et s'intégrant dans une démarche de mise en œuvre de l'écoconception. [Présentation détaillée](#)



Les dispositifs de BPI France

▪ **DIAG DECARBON'ACTION**

Permet de : réaliser un Bilan GES (Gaz à Effet de Serre) ; mettre en place un plan d'actions pour réduire vos émissions ; réaliser un kit pour communiquer auprès de votre écosystème

++ Accompagnement de 12 jours (en trois phases) avec un reste à charge de 4000€ pour l'entreprise

[Présentation détaillée](#)

▪ **DIAG ECOCONCEPTION**

Permet d'améliorer la performance environnementale de produits, services ou procédés grâce à une évaluation environnementale basée sur l'Analyse du Cycle de Vie ; sensibiliser et former les équipes à l'écoconception ; intégrer la démarche d'écoconception dans la stratégie de l'entreprise en la mettant en place concrètement et de façon pérenne au sein de l'organisation

++ Accompagnement de 18 jours (sur 6 à 8 mois) avec un reste à charge de 5400€ HT pour l'entreprise

[Présentation détaillée](#)

▪ **DIAG ECO FLUX**

Permet de faire un état des lieux de vos flux et identifier les axes prioritaires d'économies ; mettre en place un plan d'action simple pour réduire vos déchets et votre consommation d'énergie, de matières et d'eau ; lancer vos premières actions

++ Accompagnement de 6 à 8 jours (sur 15 à 18 mois)

[Présentation détaillée](#)

Les aides du CNM

- Aide aux [projets en faveur de l'égalité femmes hommes](#)

L'Aide aux projets en faveur de l'égalité femmes-hommes vise à soutenir les structures professionnelles qui développent des projets spécifiquement liés à l'égalité femmes-hommes ou à la prévention des violences sexistes et sexuelles, dans les secteurs relevant de la compétence du CNM. > Commissions 2024 : dates limites de dépôt le 29 février et 3 octobre

- Aide aux projets en faveur de la [transition écologique](#)

L'Aide aux projets en faveur de la transition écologique est destiné à soutenir les structures professionnelles qui développent des projets d'intérêt général structurants à portée collective en matière de transition écologique. Seront privilégiées les actions mutualisées portées par différents acteurs. > Commissions 2024 : dates limites de dépôt le 24 mai et 6 septembre

- [Contrat de filière](#) Provence-Alpes-Côte d'Azur (CNM/DRAC/Région Sud/CD13)

Comprend 3 dispositifs qui s'adressent aussi bien aux entrepreneurs de spectacle (lieux de diffusion, festivals, producteurs) qu'aux structures de production phonographique et aux éditeurs musicaux : [aide au développement et à l'adaptabilité des entreprises de production](#) ; [soutien aux actions de RSE dans la filière musique et variétés](#) ; [coopération professionnelle dans la filière musique et variétés](#). > Commissions 2024 : dates limites de dépôt : 1^e dispositif 26 mai ; 2^e dispositif 30 septembre ; 3^e dispositif 26 mai)

- Plan de soutien à la [transition des lieux](#)

Ce plan est destiné à soutenir les lieux dans leur transition environnementale, économique et sociale. Il comprend deux phases : une [aide aux diagnostics](#) afin de définir les priorités de la stratégie de transition et du potentiel plan d'investissement ; [une aide à l'investissement](#). > Commissions 2024 : 3 commissions pour l'aide aux diagnostics et 5 commissions pour l'aide à l'investissement (dates à retrouver sur les liens)

Les aides de la Région Sud

- "Accélérer la transition juste des Bouches-du-Rhône"
Transition industrielle pour la neutralité carbone des Bouches-du-Rhône / Transformation de l'appareil productif des TPE-PME / Technologies et infrastructures pour des énergies les moins polluantes / Recherche-innovation pour la transition industrielle
- [Contrat de filière](#) CNM/DRAC/Région Sud/CD13
A travers ce dispositif, les partenaires du contrat de filière souhaitent soutenir les stratégies élaborées par les entrepreneurs de la musique et des variétés pour la mise en œuvre de leur démarche RSE. Ce dispositif s'adresse aussi bien aux entrepreneurs de spectacle (lieux de diffusion, festivals, producteurs) qu'aux structures de production phonographique et aux éditeurs musicaux.
- Appel à projet Mobi'lab [Mobi'Lab Région SUD](#)
L'appel à projets cible des projets expérimentaux ou des innovations, y compris celles qualifiées de "low tech". Ces innovations peuvent être d'ordre technologique, serviciel, organisationnel ou social, appliquées à tout type de transport. Les projets devront répondre à une ou plusieurs des orientations stratégiques de la politique régionale en matière de transition écologique et énergétique des transports. > Dates limites de dépôt : 30 juin 2025

L'Europe

- Europe créative | Citoyens, égalité, droits et valeurs (CERV) | Horizon Europe (Cluster 2) | Erasmus +
[Présentation détaillée sur le site du COFEES](#)
- Programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) administré par les Groupes d'Action Locale
[La carte des GAL](#)



Pistes / Ressources complémentaires

- Appels à projets des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Directions régionales aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), Agence de l'eau, Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact)...
- Base de données de référence sur les aides aux entreprises ouverte à tous <https://www.aides-entreprises.fr/>
- Mécénat, fondations, sociétés à mission...

www.cofees.fr

contact@cofees.fr



COLLECTIF DES FESTIVALS
ÉCO-RESPONSABLES
ET SOLIDAIRES